

**BAPE- 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot**

RECTIFICATIONS DU MTQ – SÉANCE DU 16 JUIN 2009 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

- *Le ministère des Transports prévoit une zone tampon de 15 mètres au pied de la falaise St-Jacques.*

Rectification : La zone tampon a une superficie de 510 000 mètres carrés et une largeur moyenne d'environ 19 mètres. Il revient à la Ville de Montréal et ses arrondissements de statuer sur un compromis entre la superficie de la bande verte et celle vouée au développement urbain dans la cour Turcot.

PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT INFORMATION LOGEMENT

- *Mesures compensatoires offertes par le Ministère pour l'aide au relogement.*

Rectification : Le Ministère propose la mise en place d'un projet AccèsLogis Québec qui comprendra un programme de subvention au loyer pour une portion des logements qui seront construits (tel que le prévoit le programme AccèsLogis Québec). Il ne s'agit pas d'un HLM et tous peuvent y devenir locataires.

L'autre mesure proposée est un service de référence et d'accompagnement qui serait offert par l'Office municipal d'habitation de Montréal pour aider les personnes dans leur relocalisation. Il ne s'agit pas d'inscrire les ménages sur une liste d'attente pour l'obtention dans un logement à loyer modique.

PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE

- *Acquisitions le prolongement des rues Irwin et Lapierre vers le nord.*

Rectification : Le prolongement des deux rues nécessiterait l'acquisition de terrains et de bâtiments, impacts qui n'ont pas été documentés dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

PRÉSENTATION DE M. PAUL LEGAULT

- *Aucun aménagement pour les piétons et les cyclistes n'est prévu.*

Rectification : Des aménagements pour les piétons sont prévus sur toutes les rues et artères du réseau local qui seront construites ou réaménagées dans le cadre du projet. Des liens cyclables sont également prévus, en conformité avec les demandes de la Ville de Montréal à ce sujet :

- à l'ouest, sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et la rue Notre-Dame;
 - à l'est, sur les rues Pullman et St-Rémi;
 - au pied de la falaise;
 - sur la rue Roberval en remplacement de la piste actuellement localisée sous l'échangeur.
- *Les expropriations sont requises pour l'aménagement de bretelles temporaires.*

Rectification : Les acquisitions résidentielles sont nécessaires pour l'aménagement des infrastructures permanentes.

- *Les automobilistes passeront par le terrain du centre Gadbois pour éviter la congestion sur la rue Notre-Dame.*

Rectification : Les automobilistes ne pourront pas emprunter la voie située à l'ouest du centre Gadbois qui sera réservée aux véhicules d'urgence.

PRÉSENTATION DE VISION MONTRÉAL

- *La construction des voies de l'A-720 en structure dans le secteur de la rue Cazalais permettrait de réduire les acquisitions.*

Rectification : La construction en structure nécessiterait aussi l'acquisition des mêmes propriétés résidentielles.

PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

- *La reconstruction des voies de l'A-15 en structure dans le secteur de Côte-Saint-Paul permettrait de maintenir le clos de voirie et l'écocentre à leur emplacement actuel.*

Rectification : La reconstruction en structure de cette portion de l'A-15 nécessiterait quand même la relocalisation de ces services municipaux.

- *La reconstruction des voies de l'A-15 en structure dans le secteur du centre Gadbois permettrait d'éloigner l'infrastructure autoroutière du centre sportif.*

Rectification : La reconstruction en structure de cette portion de l'A-15 ne permettrait pas d'éloigner l'infrastructure autoroutière du centre Gadbois. Les voies de circulation demeureraient à la même distance par rapport au centre.